

Délibérations du 19.07.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et de la délibération du CA du 26 février 2021.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du **19 juillet 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 21

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Inès TOURDOT, Ninon CHARLES, *Clémence FROGER est arrivée en cours de séance*

Représenté.es : Thomas PASQUIER, Jean-Yves AUTHIER, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY

Invité.es : Carole FOURNEL, Gilles COMBAZ, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Patricia MAKI, Lamine MAHMOUDI, Philippe POLOME, Catherine LEROUX, Marie DESPRES, Nathalie AUVERGNON

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

Maquettes BUT	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>05 – Maquettes BUT Présentation par Nathalie Auvergnon des maquettes BUT mises en place suite à la réforme qui modifie l'offre de formation des IUT en mettant en place le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dès la rentrée de septembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BUT1 GEA - BUT1 GLT - BUT1 HSE - BUT1 QLIO - BUT1 STID <p>Le BUT qui met fin au DUT est une sorte de licence professionnelle en 180 ECTS. A terme, les licences professionnelles de l'IUT seront intégrées dans ces BUT. Chaque spécialité de DUT actuel correspond à une spécialité BUT et non plus à une mention de licence professionnelle.</p>				

Une baisse des heures pour les spécialités secondaires comme HSE et QLIO avec 2 000 heures encadrées et 600 heures de projet tutoré ; et pour les spécialités tertiaires avec 1 800 heures encadrées et 300 heures de projet tutoré. Les formations sont structurées autour de l'Approche par Compétences c'est-à-dire qu'un référentiel de compétences est défini et développé par niveau avec une stricte correspondance entre les UE et les compétences. Chaque spécialité de BUT propose 1 à 5 parcours à partir de la 2^{ème} année pour les spécialités de l'IUT Lumière. Le BUT GEA compte 3 parcours sur les 4 définis nationalement, GLT comptabilise 2 parcours nationaux, STID 2 parcours, QLIO 3 parcours sur les 4 définis nationalement et HSE 1 parcours national. Ouverture de places demandées par le Rectorat et donc une ouverture de groupes TD supplémentaires : 3 groupes TD en GEA et QLIO, 2 en GLT, HSE et STID.

Par exemple, le BUT GEA a 3 compétences communes et 2 compétences spécifiques par parcours (GPRH, GEMA, GC2F). Les compétences de la première année sont communes (structure commune) et deviennent spécifiques en 2^{ème} et 3^{ème} année en fonction du parcours choisi.

L'IUT Lumière s'est adapté à la crise sanitaire et à la réforme qui vise à être dans la suite des nouveaux bacs. L'IUT maintient son modèle d'une année préparatoire à l'alternance (stage en 1^{ère} année, accentuation du PP), puis deux années d'alternance pour tous (en BUT 2 et en BUT 3). Chaque UE est composée de deux pôles : le pôle Situation d'Apprentissage et évaluation (SAE) et le pôle Ressources subdivisé en discipline et compétence. En première année les SAE sont mono-compétence et chaque SAE est rattachée à une UE, soit une compétence particulière. Les Ressources, plus disciplinaires, peuvent contribuer à plusieurs compétences et donc être prises en compte dans plusieurs UE.

Répartition des heures en CM / TD / TP, stage et le projet tutoré. Deux éléments particuliers : le PPP et le portfolio (semestre 2). Chaque UE a 10 ECTS, les SAE sont rattachées à une seule UE et les Ressources qui peuvent intervenir dans une ou plusieurs compétences peuvent avoir plusieurs coefficients.

Interrogation sur la sortie du BUT avec soit une insertion sur le marché du travail à l'issue de leur BUT 3, soit une intégration en master. En effet, à l'issue de leur BUT, les étudiant.es pourront candidater dans un master en septembre 2024. L'arrêté précise un taux de poursuite en Master de 50% possible. Le BUT n'est pas présenté comme un diplôme terminal, une poursuite d'étude reste possible. Les premiers diplômés BUT le seront en septembre 2024. Possible d'afficher que les Masters sont accessibles aux BUT et les intégrer à la capacité d'accueil. Inquiétude pour les BTS.

La discussion porte sur le faire que le BUT, filière sélective, devient un accompagnement de proximité avec une intégration possible en master. Il est craint que les très bons étudiant.es aillent en DUT / BUT et aient la possibilité d'intégrer un master par la suite, au détriment des étudiant.es en filière générale. Différence des taux d'encadrement par rapport à la filière générale.

<p>Cependant, historiquement l'IUT Lumière a été créé pour les étudiant.es en échec en licence et est le premier établissement à proposer des formations strictement en alternance. Le public de l'IUT Lumière est très différent des autres IUT avec un recrutement basé sur les résultats académiques et l'engagement des étudiant.es (stages, associations, etc). Les étudiant.es font un stage de sept semaines aux mois d'avril et mai lors de la première année. De plus, il y a obligation de recruter 50% des promotions parmi les bacs technologiques.</p> <p>Sport en bonus dans les BUT : 11 semaines soit 38,5 heures annuelles, soit 1,75 heures la séance et non 22 heures par semestre comme indiqué sur les maquettes présentées. Les étudiant.es en première année du BUT sont automatiquement inscrit.es en bonus sport.</p> <p>Avis favorable pour ce point sous réserve de modification du nombre d'heures en sport (38,5h) pour les premières années.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Vote 05 – Avis favorable</p>	17	2	3	
Complément des maquettes prépa CAPES 2021-2022	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>06 – Complément des maquettes prépa CAPES 2021-2022</p> <p>Présentation par Marie-Karine LHOMMÉ des maquettes préparation CAPES anglais et CAPES espagnol qui complètent celles présentées lors de la CFVU du 25 juin 2021.</p> <p>La préparation au CAPES est destinée aux étudiant.es qui doivent repasser le CAPES dans le cadre du MEEF et pour les étudiant.es qui souhaiteraient passer le concours dans le cadre d'un autre master.</p> <p>Pas de coût supplémentaire.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Vote 06 – Avis favorable (unanimité)</p>	22			
Modifications de maquettes	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>07 – Modifications de maquettes</p> <p><u>07.02. Modifications de maquettes MEEF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - M1 et M2 MEEF 1ER DEGRE - PE - M1 MEEF EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL - M2 B MEEF LETTRES MODERNES FRANCO-ALLEMANDE - UFA - M1 MEEF ARABE - M1 MEEF ALLEMAND - M2 MEEF ESPAGNOL PARCOURS B - M1 MEEF CAPET SES - M2 MEEF CAPET SES - M1 MEEF HISTOIRE GEOGRAPHIE - M1 MEEF SES 				

Ces maquettes seront mises en place à la rentrée de septembre 2021.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 07.02 - Avis favorable (unanimité)	22			
<u>07.01. Ateliers d'écriture scénaristique 2021-2022 (LESLA)</u> Modification du nombre d'heures à 36 heures (et non 35 heures).				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 07.01 - Avis favorable (unanimité)	22			
Conventions	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p>08 – Conventions</p> <p>Arnaud DE ROCHEGONDE présente les conventions et avenants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de la convention de partenariat non exclusif entre la faculté de droit et l'Institut de protection de la mode relatif au Master 2 Droit de la PI (Propriété intellectuelle), définit les modalités de collaboration dans le cadre d'activités bénévoles (rencontres, entretiens, etc.). - L'avenant n°1 à la convention de partenariat signée le 15/03/2021 entre la Chaire ESS (UFR SEG) et URSCOP / Alter'Incub qui renouvelle la convention initiale pour une durée de six ans relative au Master ESS. - Le renouvellement des conventions de partenariat pédagogique (11 conventions) entre une collectivité locale et l'Université Lyon 2 qui permet de développer dans un cadre formel une volonté d'œuvrer conjointement afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire. La collectivité accueille pendant une année universitaire un étudiant de 2^{ème} année du CFMI de l'Université Lyon 2 selon un calendrier défini. Pour la collectivité d'accueil, ce stage constitue une occasion de mieux formuler son projet d'éducation artistique, de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire. <p>Présentation reportée à la prochaine CFVU du renouvellement de l'accord de coopération du double diplôme entre l'UFR T&T et l'Université de Turin (Italie) relatif aux DPI Licence et Master Sciences Humaines et sociales mention Histoire.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 08 – Avis favorable (unanimité)	22			

Fait à Lyon, le 22.07.21

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

